

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT MARTIN
Compte-rendu de la réunion du 4 mars 2010
Maison de Quartier St Martin

Introduction

Serge Lebreton présente l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Quartier :

- validation du compte-rendu de la réunion du 14 janvier
- présentation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- présentation de la campagne de stérilisation des chats
- échanges et questions sur le Quartier, réflexions sur les projets que le Conseil de Quartier pourrait porter
- questions diverses

Validation du compte-rendu de la dernière réunion

Les membres du Conseil de Quartier valident le compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2009.

Présentation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Olivier Douhaud, chargé de mission « Communication Zppaup », présente un diaporama sur la Zone de Protection du Paysage Architectural Urbain et Paysager.

La ZPPAUP est un outil de protection destiné à préserver et mettre en valeur le patrimoine. Il s'agit de répondre à la question suivante : comment adapter les exigences d'un nouvel habitat et d'un nouvel urbanisme tout en préservant et respectant notre patrimoine ?

Cognac dispose d'un riche patrimoine puisqu'il existe au total 19 monuments inscrits ou classés sur la commune auxquels s'ajoutent des sites inscrits, classés, des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) ou encore une zone Natura 2000.

Le champ d'action d'une ZPPAUP comporte trois volets :

- **un volet architectural avec :**
 - la protection des abords des monuments historiques : elle permet d'adapter les servitudes des abords des monuments historiques et des sites inscrits aux circonstances de lieu et de leur donner un corps de règles
 - la protection du bâti exceptionnel et du « petit patrimoine »
- **un volet urbain avec :**
 - la conservation des ensembles urbains homogènes
 - la mise en valeur des lieux de vie et des espaces publics (place, quai etc.)
- **un volet paysager avec :**
 - la protection des espaces naturels
 - le patrimoine fluvial
 - les éléments paysagers (jardins, alignements d'arbres etc.)
 - la protection des perspectives majeures sur les monuments et la silhouette de la ville

Pour la Ville de Cognac, la démarche a été engagée en 2007.

La procédure d'élaboration est longue et complexe ; l'enquête publique sur la ZPPAUP sera lancée le 29 mai prochain.

A terme, une ZPPAUP comporte les éléments suivants :

- un rapport de présentation,
- un zonage,
- un règlement et des recommandations.

La ZPPAUP sera présentée le 21 avril prochain au public avec cependant un ciblage plus spécifique en direction des métiers du bâtiment (artisans, agents immobiliers,...).

Jean-François Hérouard, Adjoint en charge de l'aménagement durable, précise que la ZPPAUP

présente un caractère réglementaire mais également une partie préconisations.

Concernant l'aspect réglementaire, la Police Municipale est mandatée pour vérifier que les autorisations de travaux nécessaires ont été demandées par le donneur d'ordre des travaux. Deux policiers municipaux seront d'ailleurs formés afin d'effectuer cette mission de contrôle en matière d'urbanisme.

Pour les recommandations, des permanences du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) ou de l'Architecte des Bâtiments de France se tiendront à Cognac tous les 15 jours afin que les citoyens ayant des projets de travaux puissent obtenir des conseils.

Un membre du Conseil de Quartier demande si des travaux déjà réalisés seront soumis au règlement de la ZPPAUP.

Il est répondu que ce règlement n'est pas rétroactif.

La ZPPAUP est un outil permettant de préserver le patrimoine ; la mise en valeur de ce patrimoine est également recherché au travers d'un projet de Ville d'Art et d'Histoire en cours d'élaboration. Ce type de projet est notamment facteur de développement touristique pour la Ville.

Pour ceux qui souhaitent avoir plus de détails sur la ZPPAUP, une exposition est présente pour tout le mois de mars à la Maison de l'Habitat (place Jean Monnet).

Un membre du Conseil de Quartier propose que l'exposition soit placée dans un supermarché de la Ville afin de développer la sensibilisation au patrimoine auprès de tous les habitants.

Est également évoquée l'idée de faire des interventions auprès des établissements scolaires.

Présentation de la campagne de stérilisation des chats errants

Marie-Paule Ancelin rappelle la problématique de la prolifération des chats errants dans certains quartiers de la Ville.

Des campagnes de stérilisation des chats sont donc menées, à l'initiative de la Municipalité, avec le concours de l'association RPAC (Refuge et Protection de nos Amis les Chats) et d'un vétérinaire, le docteur Hersan. Ces actions ont pour objectif de réguler la population des chats errants.

La campagne de stérilisation menée dans le quartier de Crouin a ainsi permis de stériliser 40 chats.

Une campagne similaire va être menée sur les cités de l'Air et des Rentes, à partir du 15 mars et jusqu'au 30 avril.

La Présidente de l'association RPAC, qui se charge de trapper les chats, précise que l'aide des habitants du quartier est nécessaire afin que lui soit indiqué les lieux où se trouvent les chats.

Une fois trappés, les chats sont emmenés chez le vétérinaire pour être stérilisés ; une vérification de leur état général est également faite à ce moment-là.

Les chats stérilisés sont ensuite re-lâchés dans le quartier.

L'association RPAC souhaite également sensibiliser les propriétaires de chats afin qu'ils stérilisent leur animal ; en effet, cet acte permet d'éviter les naissances de chatons qui sont bien souvent abandonnés et viennent renforcer les effectifs de chats errants.

Un membre du Conseil de Quartier évoque le problème que peut représenter le coût de la stérilisation d'un chat pour un foyer aux revenus modestes.

La Présidente de l'association précise qu'une réflexion est actuellement en cours avec la Municipalité afin d'envisager une aide, sous conditions de ressources, pour les propriétaires de chats qui feraient stériliser leur animal.

Réflexions sur les projets que le Conseil de Quartier pourrait porter

Serge Lebreton rappelle qu'il s'agit de déterminer le ou les projets que souhaite porter le Conseil de Quartier ; il rappelle à ce titre les projets évoqués lors de la dernière réunion :

- l'aménagement de l'entrée de ville (rue de Pons),
- le boulevard Oscar Planat,
- la Maison de Quartier,
- l'aménagement de jeux pour enfants et d'espaces pour les jeunes dans le quartier.

Un membre du Conseil de Quartier réitère le souhait de travailler sur le déplacement de la Maison de Quartier vers le site de l'ancienne cuisine centrale.

Un autre participant propose de travailler sur l'aménagement d'un espace inter-génération dans le parc du Foyer Alain de Raymond.

Serge Lebreton précise que ce site est placé dans le quartier du Centre-Ville/Gare ; cependant, il pourrait être envisagé que les 2 Conseils de Quartiers travaillent ensemble sur ce projet. Pour cela, il faudra évoquer le sujet avec le Conseil de Quartier du Centre-Ville/Gare.

Il s'agit également d'examiner les questions de propriété du terrain et de régime juridique.

Échanges et questions sur le Quartier

Un membre du Conseil de Quartier évoque à nouveau le problème de la vitesse excessive des véhicules sur le boulevard Oscar Planat.

Il précise que si des contrôles doivent être faits, il faudrait que ce soit dans le sens de la rue de Barbezieux vers la rue de Pons, et non dans l'autre sens.

Est également avancée l'idée de mettre sur cet axe des panneaux similaires à ceux implantés sur la rue Claude Boucher (panneaux « attention, contrôle radar fréquent », imitant dans la présentation ceux des radars fixes).

D'autres membres du Conseil de Quartier estiment que ces panneaux n'auraient qu'un effet passager, immédiatement après leur mise en place.

Il est également demandé que le Maire fasse un courrier au Commissaire afin que la Police intervienne sur le boulevard Oscar Planat.

Serge Lebreton rappelle que le Conseil de Quartier avait émis l'idée de travailler sur des aménagements de ce boulevard afin de réduire la vitesse des véhicules.

Un membre du Conseil de Quartier s'interroge ensuite sur les possibilités de contrôle de vitesse de la Police Municipale ; suite à sa demande de contrôle au niveau de la rue Basse St Martin, un agent lui a répondu que la Police Municipale ne pouvait pas contrôler toute la ville.

Serge Lebreton précise que la Police Municipale est en pleine ré-organisation.

D'autre part, il n'est en effet pas possible de mettre un agent derrière chaque automobiliste ; des possibilités d'action existent en matière d'aménagements de voirie afin de limiter la vitesse des véhicules.

Une participante, habitant la rue Basse St Martin, souhaite avoir des éléments sur les travaux de modification de la voirie dans le cadre du projet des chais Monnet.

Dominique Charmensat propose que le projet des chais Monnet soit présenté au Conseil de Quartier.

Les membres du Conseil de Quartier approuvent.

Les membres du Conseil de Quartier demandent à ce que le projet de Plan de circulation de la Ville leur soit présenté.

Des membres du Conseil de Quartier signalent des nids de poule qui se sont formés rue des Rentes.

Un membre du Conseil de Quartier s'interroge sur ce que va devenir le vitrail du fronton de l'église St Martin qui est tombé lors de la tempête ; il a provisoirement été entreposé dans la sacristie.

D'autre part, la trappe qui mène à la charpente a été ouverte par le vent ; il faudrait demander à ce qu'elle soit refermée.

Questions diverses

Nathalie Gourdet informe les membres du Conseil de Quartier que la municipalité s'engage dans une démarche de Développement Durable, appelée Agenda 21. Cette démarche appelle la participation des citoyens, des associations, des entreprises,...

Afin de mobiliser les habitants, les représentants du monde associatif, les responsables d'entreprises, un Forum ouvert à tous est organisé par la Ville le samedi 10 avril prochain, à partir de 13h30, à la Salamandre.

La première partie de l'après-midi sera consacrée à la présentation du Plan Environnement de la Ville et à l'explication de ce qu'est un Agenda 21, une démarche de Développement Durable.

Quatre ateliers simultanés permettront ensuite aux participants d'échanger sur les thématiques du Développement Durable qui sont :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la cohésion sociale, la solidarité, le bien être de tous les êtres humains,
- la production et la consommation éco-responsables.

Après la synthèse de ces ateliers et la conclusion des débats, un pot de l'amitié sera offert aux participants.

Pendant tout l'après-midi, les enfants de 6 à 12 ans pourront profiter d'ateliers ludiques de sensibilisation à l'environnement.

Des expositions sur le Développement Durable, les économies d'énergie dans la maison, etc... seront également à la disposition du public.

Prochaine réunion du Conseil de Quartier

Pour la prochaine réunion du Conseil de Quartier la date proposée est le jeudi 29 avril 2010 à 19h00.

Membres du Conseil de Quartier présents :

Mme Evelyne ABSOLU-GIRAUDEL, Mme Laure ANCELIN, M. Dominique ARRAMY, Mme Bernadette BENAITEAU, Mme Marguerite CHOLLET, M. Michel CHOLLET, M. François CHAMBELIN, M. Chekhou DIABY, M. Philippe CLAUDE, Mme Bernadette DELPECH, M. Jacques DUPIN, Mme Françoise GIRARD, Mme Isabelle GRAND-MORCEL, M. Albert GUET, M. Christian LACROIX, M. Eric LAGRIVE, M. Jean MEHAUD, Mme Marie-José MUNOZ, Mme Evelyne PAGE, M. Jean-Louis SENECHAL,

Membres du Conseil de Quartier excusés :

Mme Véronique CLEMENCEAU, M. Richard FERCHAUD (pouvoir à Mme Françoise GIRARD), M. Denis FOUGERE, Mme Jacqueline MEHAUD, Mme Katia VALEGEAS, M. Bernard VARLET

Participaient également :

Serge LEBRETON, Dominique CHARMENSAT, Jean-François HEROUARD, Marie-Paule ANCELIN
Olivier DOUHAUD, Nathalie GOURDET